

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer  
tenue le 2 août 2010, 20 h, à la salle de l'O.T.J. de Saint-Omer.**

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr  
Donald Falardeau  
Raymond Deslauriers  
Lauréat Plante  
Normand Parr  
Mme France Leblanc**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.**

**10-08-254 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y ajoutant les points suivants :

- Embauche d'un directeur des travaux publics;
- Prolongation des heures d'activités du Maximum Blues;
- Demande d'appui de la Corporation du patrimoine de Nouvelle;
- Signalisation rue Penouil.

**10-08-255 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 5 JUILLET 2010**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière tenue le 5 juillet 2010 soit accepté, tel que présenté.

**10-08-256 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN ET AU  
31 JUILLET 2010**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des dépenses pour approbation au 30 juin 2010 soit acceptée pour un montant total de 717 779,50 \$.

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 juin 2010.

---

André Allard, trésorier

QUE la liste des dépenses pour approbation au 31 juillet 2010 soit acceptée pour un montant total de 269 048,90 \$.

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 juillet 2010.

---

André Allard, trésorier

**10-08-257 RÈGLEMENT 2010-179 POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 15 000 \$, PAR UN EMPRUNT, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 303-99, 2004-38, 2005-58 ET 2005-65 DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER (AVEC DISPENSE DE LECTURE)**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement 2010-179 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 15 000 \$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 303-99, 2004-38, 2005-58 et 2005-65 de la Ville de Carleton-sur-Mer.

**10-08-258 REGLEMENT 2010-180 DECRETANT UNE DEPENSE MAXIMALE DE 179 200 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DE 179 200 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN NECESSAIRE A LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES (AVEC DISPENSE DE LECTURE)**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand ParR  
APPUYÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement 2010-180 décrétant une dépense maximale de 179 200 \$ et un emprunt maximal de 179 200 \$ pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la réalisation de logements sociaux et autres.

**10-08-259 REGLEMENT 2010-181 MODIFIANT LES REGLEMENTS 99-196 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITE DE SAINT-OMER, 299-99 DE L'ANCIENNE VILLE DE CARLETON ET 2005-68 DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER SUR LES NUISANCES (AVEC DISPENSE DE LECTURE)**

Il est résolu à l'unanimité de porter ce point à l'étude.

**10-08-260 REGLEMENT 2010-182 INTERDISANT LE CAMPING DANS LES RUES, LES PARCS ET LES TERRAINS PUBLICS DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER (AVEC DISPENSE DE LECTURE)**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement 2010-182 interdisant le camping dans les rues, les parcs et les terrains publics de la Ville de Carleton-sur-Mer, sauf sur les terrains désignés par résolution.

**10-08-261 RESOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DU CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES (CFE) POUR LE REFINANCEMENT DU PRET NUMERO 5 AU MONTANT DE 50 000 \$, ECHU LE 11 AOUT 2010, POUR UNE PERIODE DE CINQ (5) ANS (REGLEMENT 303-99) ET QUE MONSIEUR LE MAIRE ET/OU LE MAIRE SUPPLEANT AINSI QUE MADAME LA DIRECTRICE GENERALE ET GREFFIERE SOIENT AUTORISES A SIGNER LES DOCUMENTS A CET EFFET (OFFRE DATEE DU 30 JUILLET 2010)**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre du Centre financier aux entreprises pour le refinancement du prêt numéro 5 au montant de 50 000 \$, échu le 11 août 2010, pour une période de cinq (5) ans, à un taux de 5,39 % et de désigner monsieur Denis Henry, maire, ou monsieur Jean-Guy Cyr, maire suppléant, ainsi que Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, pour signer les documents relatifs à cet effet.

**10-08-262 ROCHE LTÉE – GROUPE CONSEIL :**

**10-08-262.1 FACTURE 0133851 – NORMALISATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (1 095,40 \$)**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

De payer la facture 0133851 au montant de 1 095,40 \$, taxes incluses, de la firme Roche ltée – Groupe conseil concernant la normalisation des installations de production d'eau potable.

**10-08-262.2 FACTURE 0133598 – CONCEPT D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DIAGNOSTIC DES INFRASTRUCTURES (36 133,15 \$)**

Il est résolu à l'unanimité de porter ce point à l'étude.

**10-08-262.3 FACTURE 0133599 – ÉTUDE DES TRANSITOIRES HYDRAULIQUES – POSTE DE POMPAGE VERMETTE (11 467,07 \$)**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

De payer la facture 0133599 au montant 11 467,07 \$, taxes incluses, de la firme Roche ltée – Groupe conseil relativement à l'étude des transitoires hydrauliques et poste de pompage Vermette.

**10-08-262.4 RAPPORT DE L'ÉTUDE DES TRANSITOIRES HYDRAULIQUES – POSTE DE POMPAGE VERMETTE**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

De prendre acte du dépôt du rapport de l'étude des transitoires hydrauliques – poste de pompage Vermette.

**10-08-263 FINANCEMENT D'UN SYSTÈME DE DÉSHUMIDIFICATEUR ET HONORAIRE PROFESSIONNEL POUR L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit procéder à l'installation d'un déshumidificateur pour l'aréna;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Kwatroe, ingénieur-conseils, par sa résolution #10-06-202 un mandat pour la réalisation des travaux requis;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des investissements requis pour ce projet touche uniquement le secteur de Carleton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer affecte une partie du surplus accumulé affecté au secteur Carleton en date du 31 décembre 2009 pour acquitter l'ensemble des investissements requis.

**10-08-263.1 MANDAT POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉSHUMIDIFICATEUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

D'entériner le mandat donné à la firme Jean-Guy Cyr inc. pour les travaux d'électricité relatifs à l'installation d'un déshumidificateur au Centre Léopold-Leclerc au montant de 2 069,50 \$.

**10-08-264 PROJET DE CRÉATION D'EMPLOI – F.A.D.T. 2010**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : Mme France LeBlanc

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire utiliser totalement la somme de 118 220 \$ qui lui est allouée pour le fonds d'aide aux développements des territoires, volet local 2010.

QUE Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et/ou monsieur Guy Savoie, directeur du service du Tourisme, et/ou monsieur Denis Henry, maire, et/ou monsieur Jean-Guy Cyr, maire-suppléant, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce projet.

**10-08-265 MADAME LYNNE CAISSY – DEMANDE À LA CPTAQ**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande de Mme Lynne Caissy à la CPTAQ.

**10-08-266 POINTE TRACADIGASH – OUVERTURE AU PUBLIC VS LOCATION AU PUBLIC**

De l'information est donnée au sujet de l'utilisation du bâtiment de la pointe Tracadigash.

**10-08-267 RÈGLEMENT À L'AMIABLE – DOSSIER CHUTE**

**10-08-267.1 CHUTE DE MONSIEUR JEAN-GUY GAUVREAU**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

De régler le dossier de chute de monsieur Jean-Guy Gauvreau pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 000 \$.

**10-08-267.2 CHUTE DE MONSIEUR JEAN-GUY POIRIER**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

De ne pas donner suite à la réclamation relative à une collision entre deux vélos sur la piste cyclable.

**10-08-268      MAXIMUM BLUES – DEMANDE D'HÉBERGEMENT DE 2  
REMORQUES D'ENTREPOSAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : Mme France Leblanc

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande du Maximum Blues concernant l'entreposage de 2 remorques du festival sur le terrain du dépotoir de matières sèches, situé dans le secteur Saint-Omer.

Il est par ailleurs entendu que la Ville avise la corporation du Maximum Blues qu'aucune surveillance de ces roulottes ne sera assurée par la municipalité et que cette dernière se décharge de toutes responsabilités concernant tout dommage pouvant survenir à ces roulottes.

Il est également résolu à l'unanimité d'accepter la demande de prolongation des heures d'activités pour la durée du festival Maximum Blues.

**10-08-269      DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – CHEZ GUYLAINE RESTO-BAR**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc

APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

De ne pas s'opposer à la demande de permis d'alcool de l'établissement *Chez Guylaine Resto-Bar*, situé au 105, route 132 Ouest à Saint-Omer.

**10-08-270      SERVITUDE DE NON-ACCÈS – ROUTE ST-LOUIS**

Il est résolu à l'unanimité de reporter ce point à une réunion ultérieure.

**10-08-271      DOS D'ÂNE – ROUTE DU CAMPING/VÉLO ADAPTÉ**

Il est résolu à l'unanimité de porter ce dossier à l'étude.

**10-08-272      RÉGULARISATION – EMPIÈTEMENT LOT 3 547 353**

Il est résolu à l'unanimité de reporter ce point à une réunion ultérieure.

**10-08-273      POLITIQUE DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX AQUEDUC/ÉGOUT  
ET DES RUES**

Il est résolu à l'unanimité de porter ce dossier à l'étude.

**10-08-274      RUE TRACADIÈCHE – PLAINTES**

De l'information est donnée concernant certaines plaintes.

**10-08-275      RÉOLUTION MODIFIANT L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT 2010-171  
(HONORAIRES PROFESSIONNELS)**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

QUE l'article 2 du règlement 2010-171 devra se lire comme suit :

Le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer décrète l'exécution d'études, la préparation d'un concept d'aménagement urbain et la préparation de plans et devis, tel que décrit à l'estimation des coûts préparée par Roche ltée, ingénieurs conseil en date de juin 2010 jointe à l'annexe 1.

**10-08-275.1 AVIS DE MOTION – RÉOLUTION MODIFIANT L’ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT 2010-171 (HONORAIRES PROFESSIONNELS)**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l’unanimité

QU’ un avis de motion est donné qu’il sera présenté à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement modifiant le règlement 2010-171 conformément à la résolution 10-08-275.

**10-08-276 ACHAT ET FINANCEMENT DE BACS BLEUS DE 360 LITRES**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l’unanimité

De procéder à l’achat de 54 bacs bleus de 360 litres de l’entreprise Distributions Henry au montant de 5 383 \$ à être financé par le fonds de roulement pour une période de 3 ans (2011 – 2012 – 2013).

**10-08-277 PROJET D’ENTENTE POUR LA LOCATION DE LA PENTE À GLISSER AUX ARPENTS VERTS**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à l’unanimité

Que la Ville de Carleton-sur-Mer procèdera à une entente avec le propriétaire des lots 3 886 636 et 3 887 771 servant de glissement hivernal pour les activités du chalet des Arpents Verts. Cette entente prévoira notamment que la Ville paiera un loyer de 500 \$ par année à monsieur Florian Landry à compter de l’année 2010.

**10-08-278 OFFRE D’ACHAT POUR LE CAMION FORD 1995 (ANCIEN CAMION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-OMER)**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l’unanimité

D’octroyer la vente du camion Ford 1995 immatriculé LB89523 à monsieur David Gadbois pour la somme de 1 000 \$, étant donné que c’est M. Gadbois qui a fait l’offre la plus généreuse.

Il est par ailleurs entendu que cette vente se fait sans aucune garantie et qu’il est déclaré à l’acheteur que le camion ne pouvait plus servir pour les activités de la Ville de Carleton-sur-Mer en raison de ses nombreuses déficiences.

**10-08-279 DEMANDE DE FINANCEMENT – DOSSIER DU QUAI (PACTE RURAL)**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à l’unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière et monsieur Denis Henry, maire, pour la signature des documents relatifs à une demande d’aide financière au montant de 10 000 \$ dans le cadre du pacte rural 2007-2014 des actions prises pour conserver les activités commerciales du quai de Carleton.

Il est par ailleurs résolu que la contribution de la Ville à ce projet sera de 20 000 \$ et que le coût total du projet est évalué à 70 000 \$.

**10-08-280      EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
APPUYÉ par : Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'embauche de monsieur Karl Leblanc, ingénieur, à titre de directeur des travaux publics. Il s'agit d'un contrat à durée indéterminée avec une probation d'un an commençant le 30 août 2010.

Les conditions de travail générales de M. Leblanc sont fixées conformément à l'entente entre les cadres de la Ville de Carleton-sur-Mer et la Ville de Carleton-sur-Mer.

Les conditions particulières s'appliquant à M. Leblanc sont le salaire au montant de 67 000 \$ par année, avec trois semaines de vacances.

**10-08-281      DEMANDE D'APPUI DE LA CORPORATION DU PATRIMOINE DE NOUVELLE**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la Corporation du patrimoine de Nouvelle pour la réalisation d'un projet de marché champêtre pour l'année 2010.

**10-08-282      SIGNALISATION RUE PENOUIL**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE la signalisation sur la rue Penouil sera établie comme suit :

- Un arrêt obligatoire dans les deux directions au coin des rues Cartier-Chaleurs et Penouil;
- Un arrêt obligatoire dans les trois directions à l'intersection des rues Tracadièche Ouest et Penouil;
- Un arrêt obligatoire dans les trois directions à l'intersection des rues Lacroix et Penouil.

Il est par ailleurs entendu qu'aucun dos d'âne ne sera installé sur la rue Penouil et que les arrêts obligatoires sur les rues Alexis-Bernard et Tracadièche Est demeurent inchangés.

**10-08-283      LA LEVÉE DE LA RÉUNION**

À 21 h 11, monsieur Donald Falardeau propose de lever la réunion.

Accepté.